

VILLE D'AVRILLE -

Conseil Municipal du 21 mars 2024

Délibération : DEL_2024_032

Objet : Mise en place et révision d'Autorisations de programmes et Crédits de paiement (AP/CP) 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mars, à 19h00 le conseil municipal de la commune d'Avrillé s'est réuni salle Marie Paradis, sous la présidence de Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué le 15 mars 2023 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Jean HALLIGON, M. Hervé PINON, Mme Agnès GUÉMAS-GALLARD, M. Patrice LUCAS, Mme Séverine CROS, M. Marc DE SINGLY, Mme Mangala RAULT, M. Philippe POIROUX, Mme Guylène LEBOEUF, M. Michel VERGER, M. Laurent VIAUD, M. Alain DELETRE, Mme Maud LE HO, M. Michel FOUCAULT, M. Jean-Claude COSSERON, Mme Dannièle CHEVROTIN, M. Philippe BOLO, M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Florian SANTINHO, Mme Annie RAT, M. François VARLIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Franck BOULANGEOT

Etai(en)t absent(e)(s) :

Mme Céline TROCHUT, M. Louis FOGANG, Mme Régine LE MONNIER, Mme Catherine CESBRON

Pouvoir(s) :

Mme Mélanie BOURSIN donne pouvoir à Mme Mangala RAULT
Mme Sophie BAILLIF-APPLINCOURT donne pouvoir à M. Jean HALLIGON
Mme Alix DE VERNEUIL donne pouvoir à M. Philippe BOLO
Mme Céline GUETTIER donne pouvoir à M. Augustin VANBREMEERSCH
Mme Danielle MORAIN donne pouvoir à M. Alain DELETRE

M. Alain DELETRE, est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

M. Philippe POIROUX expose :

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le site Delaune décarboné, la transition écologique et sobriété énergétique ainsi que l'évolution/extension du Centre Technique Municipal.

Les crédits de paiement de ces nouvelles AP/CP ainsi que l'ajustement de celles existantes sont annexés à la présente délibération.

Le financement de ces projets sera assuré par des subventions d'investissement, le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), l'autofinancement et le recours à l'emprunt si nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu la délibération n°2017-89 du 09 novembre 2017 adoptant le principe de recours au vote d'AP/CP ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté lors du Conseil Municipal du 10 novembre 2022 ;

Considérant la présentation faite en commission Ressources et Moyens le 7 mars 2024 ;

PROPOSE DE :


- **APPROUVER** l'ouverture des autorisations de programme :
 - « Complexe Delaune décarboné » pour 3 223 000€
 - Programme « TESE » (Transition écologique et sobriété énergétique) pour 3 983 000 €
 - « Evolution/extension du Centre Technique Municipal » pour 2 740 000 €.
- **APPROUVER** la répartition des Crédits de Paiement proposée

Adopté

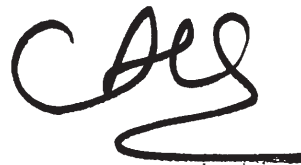
9 Abstention(s)

Mme Dannièle CHEVROTIN, M. Philippe BOLO, Mme Alix DE VERNEUIL, Mme Céline GUETTIER, M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Florian SANTINHO, Mme Annie RAT, M. François VARLIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Le secrétaire de séance
M. Alain DELETRE



Pour extrait certifié conforme
Avrillé, le 21 mars 2024
Mme le Maire



Plan Pluriannuel d'investissement planification budgétaire 2024/2027

Libellés	AP votée	Réalisé exercices antérieurs	2024	2025	2026	2027	Total
AP/CP Construction d'une Médiathèque - OP 455	6 900 000 €	274 210 €	2 080 000 €	4 120 000 €	425 790 €		6 900 000 €
AP/CP Reconstruction de la salle Lino Ventura - OP 456	5 334 000 €	299 888 €	1 000 000 €	3 650 000 €	384 112 €		5 334 000 €
AP/CP Complexe Delaune décarboné - OP 457	3 223 000 €	- €	1 153 000 €	420 000 €	1 650 000 €	- €	3 223 000 €
AP/CP programme T.E.S.E (Transition écologique et sobriété énergétique) - OP 458	3 983 000 €	- €	286 000 €	675 000 €	1 222 000 €	1 800 000 €	3 983 000 €
AP/CP Evolution/Extension du Centre Technique Municipal - OP 459	2 740 000 €	- €	80 000 €	80 000 €	1 280 000 €	1 300 000 €	2 740 000 €
TOTAUX	22 180 000 €	574 098 €	4 599 000 €	8 945 000 €	4 961 902 €	3 100 000 €	22 180 000 €

L'ensemble de ces montants sont estimatifs